



JORAT-MEZIERES

## Extrait des décisions de la séance municipale du 8 janvier 2024

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Mme Muriel Preti MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat

### **Invitation**

d'inscrire une délégation de la Municipalité : aux soirées de la Fanfare du Jorat, au souper de remerciement de la Jeunesse de Carrouge et au repas de soutien du FCJM.

### **Opération Coup de balai**

que l'Association Circul'action organise cette opération sur le territoire communal le samedi 23 mars 2024.

### **PECC communal**

de donner une décision de principe engageant la Municipalité à élaborer et à adopter un PECC dans un délai d'une année.

### **Cimetière de Ferlens**

dès réception des plans corrigés, avec les dimensions prévues dans le règlement communal, d'autoriser la pose du monument pour feu Marcel Pasche dès le 1<sup>er</sup> mai 2024.

### **Cimetière de Carrouge**

de répondre positivement à la demande de restauration du monument funéraire de feu Jean et feu Marianne Meylan, pour autant que les dimensions de la tombe restent identiques.

### **Pocama**

d'approuver la demande N°1913095 déposée par le club « Oiseaux des Iles » pour leur bourse-vente d'oiseaux à la Grande salle de Mézières en février 2024.

### **CAMAC 230063 / Caprotti**

de mettre à l'enquête publique l'installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

### **CAMAC 225360 / Lafranco - Zbinden**

tenant compte des explications reçues, d'informer la Camac que ce dossier est abandonné.

### **CAMAC 228723 / Spielmann**

tenant compte de la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air à l'extérieur en y indiquant la réserve déposée par des voisins durant la mise à l'enquête.

### **CAMAC 226693 – 228153 / Bois de la Côte**

après traitement des remarques et tenant compte de la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour la réfection des routes forestières du Bois de la Côte.

### **CAMAC 208922 / Esteve**

de délivrer le permis d'habiter suite à la création d'une chambre sur le garage existant, transformations intérieures, installation d'une PAC et isolation périphérique.

**CAMAC 227034 / Mazreku**

suite à la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour changement ou nouvelle destination des locaux. Comme le changement de destination des locaux ne nécessite pas de travaux, de délivrer ensuite le permis d'utiliser.

**CAMAC 222390 / Schick**

de délivrer le permis d'utiliser pour une piscine chauffée par une PAC air/eau.

**CAMAC 164429 – 180997 / Muller Immobilier SA**

de délivrer le permis d'habiter pour les 34 appartements PPE suite à la construction de 3 immeubles de logements avec deux parkings souterrains, démolition de 2 bâtiments existants et aménagements extérieurs sur les parcelles N° 13 et 819, dossier Camac 164429.

de délivrer le permis d'habiter-utiliser pour l'enquête complémentaire, dossier Camac 180997, transformation des toitures à 4 pans en toitures à 2 pans, remplacement des balcons en terrasse, modification du terrain aménagé et changement de l'altitude du radier du bâtiment C.

**CAMAC 197599 / Mazreku**

de délivrer le permis d'habiter suite à la réhabilitation de la maison existante, isolation périphérique, agrandissement d'un balcon, création d'un réduit sur la terrasse et création d'une place pour les vélos et d'une place de parc.

**CAMAC 214529 / Madrid et Bouferrache**

de délivrer le permis d'utiliser pour un couvert à voitures et à vélos.

**Naturalisation**

que suite à la prise de position positive du Service de la population, effectuée par courriers du 18 décembre 2023, de rendre une décision finale, soit de préavis favorablement à la décision d'octroi de bourgeoisie d'une famille habitant Carrouge.

**PACom**

de confirmer à ABA Partenaires SA l'estimation des prestations et heures pour l'adaptation du dossier du PACom avant transmission pour approbation au Canton.

**Abattoir**

de mandater un électricien pour les travaux qui sont exigés dans le rapport de contrôle des installations électriques, avec délai d'exécution au 30 mars 2024.

**Déchetterie de la Louye**

de mandater un électricien pour les travaux qui sont exigés dans le rapport de contrôle des installations électriques, avec délai d'exécution au 30 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
 Patrick Emery	 Valérie Pasteris



⇒ prochaine séance municipale le 15 janvier 2024